

5°) Début 70, on commence à introduire dans un roulement normal la conduite à un seul agent, toujours dans certains dépôts et individuellement.

6°) Introduction de la conduite à agent seul même sans VACHA.

Ainsi, demain, un train de 3500 tonnes de carburant peut rouler à 70 km/h sur une ligne de trafic normal avec le seul conducteur de route, sans VACHA, sur des lignes dont l'entretien est à peine ou même pas assuré.

LA CONDUITE AGENT SEUL MULTIPLIE LES DANGERS DE TOUS LES TRANSPORTS, Y COMPRIS SUR DES LIGNES QUI REÇOIVENT DES RAIES VOYAGEURS.

• La VACHA systématisée :

Le transport RATP assuré par le RER (Boissy, Défense) est assuré par un seul agent "bénéficiant" d'un dispositif VACHA. C'est un roulement définitif : l'introduction sur la région parisienne. Le ministre des Transports déclare : Tout exploitant ferroviaire est autorisé à équiper les trains d'un seul agent lorsque certaines conditions sont remplies (VA ou VACHA).

La généralisation de la conduite agent seul est bien commencée.

Rappel : Article 11, 2°, du PAR.

- Tous les engins traction doivent être équipés de deux agents traction qualifiés.
- Tous les engins circulant à plus de 160km/h doivent être équipés de deux agents aptes à en assurer la conduite en premier.
- Tous les convois doivent être pourvus d'au moins un agent d'accompagnement.

C'était le fruit de la grève des roulants de 69. Aujourd'hui, le PAR est inapplicable... pour cause de rentabilisation. Mais même ces spécifications ne sont pas appliquées (voir plus loin : "les syndicats").

• Des maladies professionnelles ?

- D'après la S.N.C.F., il n'y en a pas. La CGT a fait procéder à des recherches médicales sur l'altération de l'ouïe par le bruit des cabines de conduite.

Fortes de la "légalité" de son dossier, elle a obtenu... peu de choses.

Pour 71, seule la série des CC7100 sera partiellement insonorisée. Plus tard, les BB9200 et 9400.

Par contre, toutes les 202 "jugées trop anciennes" (mais qui roulent encore, y compris en Rapides) les 9100 et les 9200 alternatif et les locotracteurs... ne seront pas insonorisées.

Sur 100 conducteurs d'autorails subissant des bruits de 100 décibels pendant 20h/semaine pendant 20 ans, 48 auront une altération de l'ouïe.

L'altération de l'ouïe n'est pas reconnue.

- Le laboratoire de physiologie du travail a estimé que sur de nombreux types de machines, la disposition des commandes peut amener des troubles vertébraux, les positions que doit prendre le conducteur diminuant la vigilance et ne sont pas favorables à "une bonne prise d'informations". En fait, les roulants expliquent que la plupart du temps, ils conduisent debout, tant l'aménagement est inconfortable.

- Un roulant pendant une "GPT" (grande période de travail) a une durée moyenne de sommeil de 6h22 et de 7h59 en "GPR" (grande période de repos). Les répartitions des roulements de jour, le travail de nuit, les repos hors résidence (conditions de repos généralement lamentables et de nourriture : dortoirs, cantines).

- 73% des roulants dorment mal.
- 24% ont recours à des somnifères.
- 22% ne mangent pas assez et 48% fument plus.

V . EFFECTIFS, QUALIFICATION, DES ETUDIANTS ROULANTS.

(Se reporter à l'étude sur les roulants : on peut encore en envoyer - Circulaire nationale N°2)

• Nous avons dit que le PAR, "fruit de la grève des roulants de 69, serait inapplicable s'il n'était pas lié à l'augmentation massive des effectifs roulants. En négociant une nouvelle réglementation du travail et en ne posant pas en termes de lutte la revendication des effectifs, les syndicats signaient un texte inapplicable.